

ABONNEMENTS.

Un mois, ..... 4 fr.
Trois mois, ..... 11
Par la poste, ..... 13
En No. .... 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,

20 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pol-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE. — Francfort, 24 février.

On écrit du Bas-Rhin, 18 février : Nos préparatifs de guerre continuent. Par suite de la conviction qu'expriment maintenant les journaux belges que le traité sera accepté, ces préparatifs excitent quelque surprise dans le public, où ils ne sont pas vus de bon oeil, et donnent lieu aux bruits les plus contradictoires. On n'envisage pas combien notre gouvernement a raison de se tenir sur ses gardes, car les affaires de Belgique peuvent encore prendre une tournure dangereuse.

En outre, des troupes prussiennes seules peuvent être chargées de protéger l'administration civile hollandaise dans le Luxembourg, et une armée hollandaise ne peut guère envahir le Limbourg, si elle ne trouve, dans un corps d'armée prussien couvrant la frontière, des garanties en cas de collision. D'ailleurs notre gouvernement n'a pas de motifs de désarmer tant que le sort du ministère Molé ne sera pas fixé car la politique extérieure comme la politique intérieure de la France dépendent des élections qui vont avoir lieu. On s'efforce donc de toute manière et de tous côtés de résoudre la question hollando-belge avant la réunion des chambres françaises.

Cependant nos troupes n'ont encore fait aucun mouvement.

Plus loin le même correspondant dit que Mgr. Fornari, dont l'influence est grande, donne clairement et positivement à connaître à tout le monde que le pape verrait une levée de boucliers avec le plus grand mécontentement. (Gaz. d'Augs.)

— On écrit de Vienne, 19 février : M. O'Sullivan de Grass a quitté notre ville. Cependant, d'après les nouvelles favorables reçues de Bruxelles, on s'attend à voir bientôt les relations diplomatiques renouées entre l'Autriche et la Belgique.

— On écrit de Bohême, 16 février : La femme et la fille du général Skrzynecki font leurs préparatifs de départ; et on dit qu'elles se rendront provisoirement à Bruxelles, mais qu'elles se fixeront ensuite à Paris ou à Londres, d'après le désir du général lui-même.

Le général Skrzynecki aurait lui-même manifesté le désir de s'éloigner de la Belgique. (Gaz. d'Augs.)

— On écrit de Berlin, 19 février, au Correspondant de Hambourg :

Depuis deux jours il n'est plus que question de la probabilité d'hostilités, et l'on plaint réellement les habitants des pays où depuis plusieurs mois on fait des préparatifs de guerre, qui ont paralysé le commerce, ébranlé la confiance, et fermé les caisses, état de choses qui nuit considérablement à la prospérité du peuple et a déjà causé des plaies profondes qui ne seront cicatrisées qu'après plusieurs années de paix, car l'administration la plus prévoyante est seule capable de la faire disparaître.

ANGLETERRE. — Londres, 26 février

Les ambassadeurs de Turquie, de Hanovre et de Russie ont travaillé aujourd'hui au bureau des affaires étrangères.

— Le comte Sebastiani partira pour Paris à la fin du mois prochain.

— Dans la chambre des communes, séance d'hier, le bill relatif aux droits et revenus ecclésiastiques, a été lu une seconde fois, sur la motion de lord John Russell.

— Dans la séance du 22 février de la chambre des lords, lord Colchester a demandé la production de plusieurs documents sur la marine dont il représente les forces comme insuffisantes; selon lui, cette insuffisance expose l'Angleterre à des affronts. Bloquée par une puissance étrangère, la Grande-Bretagne pourrait se trouver sans moyen de défense. Dans le cas d'une guerre on pourrait à peine compter sur dix ou onze vaisseaux en état de porter la grosse artillerie nécessaire. Un renfort de dix vaisseaux de ligne et de plusieurs milliers de matelots entraînerait sans doute pour le pays une dépense annuelle de 400,000 liv. st. de plus, mais cette dépense est nécessaire dans l'intérêt et pour la sûreté du pays.

Lord Minto. Il résulterait des assertions émises par le noble lord, que notre marine est dans un état d'insuffisance inconcevable et inquiétant. L'inexactitude de ces assertions est fondée sur l'erreur du noble lord, qui semble croire que nous devons en temps de paix conserver la marine sur le pied de guerre. Je ne comprends pas, à vrai dire, pour quelle raison, au sein d'une paix profonde (at a time of profound peace), nous nous mettrions sur un pied de guerre qui ne peut être commandé par le besoin de repousser une invasion étrangère. Nous comptons dans la Méditerranée neuf vaisseaux de ligne; nous en avons dix autres employés d'un autre côté; neuf sont en disponibilité pour le service intérieur; tous ne sont pas à notre disposition immédiate, mais ils peuvent y être rappelés; on les a envoyés pendant l'été dernier avec des troupes destinées pour l'Amérique. Si l'on considère la situation de notre marine, on demeurera convaincu que jamais en temps de paix, elle n'a été sur un pied plus imposant. En 1835, l'Angleterre ne comptait pas plus de neuf vaisseaux de ligne en service actif; aujourd'hui elle en a dix neuf, sur lesquels neuf peuvent être employés suivant la nécessité. En présence de forces aussi imposantes, il n'aurait pas été prudent au gouvernement d'augmenter sans nécessité les dépenses publiques dont on réclamait de toutes parts la réduction. Quant au nombre des hommes d'équipages, il est plus considérable aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été depuis douze ans. On a prétendu que la France avait trente ou quarante vaisseaux de ligne en service actif; cette assertion est loin d'être exacte. La France ne compte pas plus de huit à dix vaisseaux en activité de service. Dans l'état amical de nos relations avec la France, il me semble que la force numérique de cette puissance n'est pas de nature à inspirer de désireuses inquiétudes. Quant à la Russie, il est certain que cette puissance a une forte marine, en état constant d'activité et d'exercice. Mais il ne faut pas perdre de vue que sans cette activité continue la Russie n'aurait pas de marine. Elle n'a pas une population maritime, et si elle n'entretenait pas ses matelots dans des fréquentes évolutions, unique moyen de continuer leur instruction navale, ses escadres n'eseraient pas en état de servir. L'Angleterre est vis-à-vis de la Russie dans les termes les plus amicaux. Je conviens que la Russie a 27 vaisseaux de ligne en état de tenir la mer; si nous n'en comptons pas autant en activité de service, nous pouvons bientôt faire sortir de nos ports un égal nombre de bâtiments qui ne demanderaient pas beaucoup de temps pour compléter leur équipement. J'en conclus que nous n'avons pas à redouter la marine russe.

La Chambre ordonne la production des documents demandés, à l'exception de celui dont lord Minto a refusé la communication, et elle s'ajourne ensuite au lundi 23.

— Une lettre de la Nouvelle-Orléans, à la date du 20 janvier, annonce l'arrivée de 106 Français expulsés de Mexico. Ils n'ont éprouvé aucune molestation pendant leur longue route, depuis Mexico jusqu'à cinq lieues de Vera-Cruz. Là seulement les soldats de Santa Anna leur ont enlevé leurs chevaux et leurs charrettes, et ils ont dû se traîner jusqu'à Vera-Cruz, par une chaleur étouffante, et là, ils se sont embarqués.

— Le netui manque plus que de se faire rogner les oreilles pour ressembler à un carlin, dit un autre.

— Quand passes-tu officier? reprit un troisième.

Pendant quelque temps les mêmes insultes se continuèrent. Tatareou baissait la tête et ne répondait pas, parce que, s'il eût mis le sabre à la main il eût été forcé de se battre dix fois chaque jour, et il préféra dévorer son ressentiment. Ses camarades interprétèrent à son désavantage sa magnanimité et sa grandeur d'âme et le traitèrent de lâche; mais le brave hussard méprisa jusqu'à ce dernier et sanglant outrage. Il se fit un mérite à part soi de toutes ces humiliations en songeant à son général. Cependant, lorsqu'il était seul, le naturel chez lui l'emportait sur la résignation et il ne pouvait s'empêcher de s'écrier tout en chargeant sa pipe de manière à la briser entre ses mains :

— Nom d'une pyramide! j'aurai du courage jusqu'au bout; je ne me battraï pas!

La queue et les tresses du plus récalcitrant comme du plus brave sous-officier de la légion une fois tombées, Murat crut qu'il ne lui restait plus qu'à faire abattre celles des autres, et il agit en conséquence. En matin, le commandant Jacquemin arrive dans les chambres suivi d'une douzaine de perruquiers étrangers à la légion et escorté d'une compagnie de grenadiers de la ligne. Cet officier supérieur proclame hautement l'expropriation générale et définitive des tresses et des queues. Bien que Jacquemin fût Français, il était peu aimé des soldats à cause des préférences marquées qu'il avait pour les uns et la sévérité excessive avec laquelle il traitait les autres; aussi les hussards refusèrent-ils d'obéir à ses injonctions. Jacquemin les menaça : ceux-ci ne répondirent que par des murmures, alors, s'adressant aux soldats qu'il avait amenés avec lui, il leur montre un jeune hussard en leur disant :

— Grenadiers! empoignez-moi cet homme-là et livrez-le aux perruquiers pour qu'ils lui abattent ses tresses et sa queue; s'il ne se tient pas tranquille ils lui couperont ses oreilles par dessus le marché.

A peine ces imprudentes paroles étaient elles prononcées qu'un caporal et deux hommes s'élançant sur le soldat désigné, mais au même instant dix hussards tirent leurs sabres et l'un deux s'écrie :

— Fantassins! laissez ce jeune homme s'évacuer!

Le hussard s'échappa des mains des grenadiers; Jacquemin tira son

Des souscriptions ont été ouvertes pour venir au secours de ces malheureux, M. David, consul français à la Nouvelle-Orléans, s'est mis, sans réserve à la disposition des débarqués.

FRANCE. — Paris, le 27 février.

M. le ministre de l'intérieur, désirant consacrer par une médaille le souvenir de la prise de St.-Jean-d'Ulloa et la gloire dont s'est couverte la marine française dans cette expédition, a choisi pour l'exécution de cette médaille M. Depaulis, l'un de nos graveurs les plus distingués.

— Tous les chefs de l'opposition quittent successivement Paris pour aller se présenter devant les électeurs. Hier nous annonçons le départ de M. Mauguin pour Baune. Aujourd'hui ce sont MM. O. Barrot et Guizot qui partent, l'un pour Lisieux, l'autre pour Chauny.

— M. Orfila s'est présenté dimanche dernier à Evreux au milieu d'une réunion d'électeurs ministériels. Il a déclaré qu'il avait refusé itérativement la candidature du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, et il a pris l'engagement d'opter dans tous les cas pour Evreux. M. Orfila a exposé ses idées politiques. Il appuierait la conservation d'Alger; il repousserait la réforme électorale absolue, mais il admettrait les capacités électorales.

— M. de Villele est porté par la coalition dans trois collèges.

— M. de Chateaubriand n'a pas voulu accepter une candidature que la coalition lui offrait.

— Le Comité de salut public de Paris a perdu toute espérance dans le résultat des prochaines élections. C'est du côté de l'éméute que se portent maintenant les vœux des partis hostiles. La chose est déjà commencée dans quelques localités rurales de l'Ouest et du Midi.

— M. Henri Delaroche-Jacquelin est porté par la coalition dans deux collèges, à Orléans et en Vendée.

— A Lyon, les légitimistes ont refusé d'entrer dans la coalition.

— Après avoir lu les deux manifestes de MM. Thiers et Barrot, M. Garnier-Pagès a dit que ce n'était plus la peine de publier le sien. Il y a renoncé.

— Sur plusieurs points l'ordre a été troublé. Ce ne sont encore que de faibles symptômes, mais ils dénotent les manœuvres secrètes qui, d'après plusieurs de nos correspondans, se trament dans plusieurs parties de la France.

On nous écrit de Nîmes :

La commune de Générac vient d'être le théâtre de désordres fomentés et commis par les mêmes hommes qui figurèrent dans les troubles auxquels les dernières élections ont donné lieu. La maison du maire a été cernée par un rassemblement menaçant; les arrêtés de police de ce magistrat ont été méconnus; l'adjoint, obligé de se retirer, a été poursuivi par des huées; des pierres même ont été lancées sur lui. Enfin les habitans paisibles ont été insultés et provoqués jusque chez eux, parce qu'ils refusaient de prendre part au désordre. L'arrivée d'une brigade de gendarmerie a pu seule mettre fin à ces scènes de perturbation.

Voici un extrait d'une autre correspondance : Lodève (Hérault).

Des rassemblemens d'ouvriers ont lieu depuis quelque temps pendant la nuit, dans la campagne, à une très-petite distance de cette ville. Le 16 du courant, à huit heures du soir, le commissaire de police se transporta dans le lieu où se tenait un de ces rassemblemens. Arrivé à peu de distance, il reconnut un attroupement de 200 personnes environ, au milieu desquelles était une lanterne allumée; mais au même instant, une voix plus rapprochée fit entendre le cri vive! Sur la réponse de l'agent qui accompagnait le com-

— épée et s'avancant de quelques pas, il s'écria avec un effroyable juron :

— Bas les armes, hussards! Bas les armes!

De terribles imprécations lui répondent. Les grenadiers croissent la baïonnette, les perruquiers se sauvent, et cavaliers et fantassins se jettent les uns sur les autres en essayant de se désarmer. D'autres hussards accourent aux cris de leurs camarades; ceux qui ont conservés leurs queues de même que ceux qui ne les ont plus, font cause commune. La voix des officiers devient impuissante, le respect dû au grade et à la hiérarchie militaire est méconnu. Une lutte terrible s'engage; Tatareou, qui s'est jeté des premiers dans la bagarre pour tâcher d'éviter l'effusion de sang, désarme un lieutenant de grenadiers qui vient de blesser un hussard d'un coup de sabre. A cette vue la fureur de Jacquemin ne connaît plus de borne, il porte à Tatareou un coup d'épée que celui-ci pare habilement sans riposter; mais au même instant un des hussards étend d'un coup de poigne le commandant aux pieds de Tatareou, qui s'écrie avec désespoir :

— Nom d'une pyramide! que faites vous? Vous voulez donc que nous nous dévorions tous!

Le combat continua avec un acharnement sans égal, mais il ne dura pas longtemps. Murat, prévenu à temps, intervint lui-même à la tête d'un escadron de carabiniers et de deux bataillons d'infanterie légère. Les hussards napolitains ne pouvaient opposer une longue résistance; ils se rendirent. La légion tout entière demeura prisonnière dans son quartier, les morts des deux partis furent enlevés; on porta les blessés à l'hôpital, et vingt-deux hussards, parmi lesquels se trouvait Tatareou, furent immédiatement livrés à l'autorité militaire et jetés dans un des cachots de la citadelle en attendant qu'on les mit en jugement.

Deux jours après on rendit les honneurs funèbres au malheureux Jacquemin. Toute la garnison assista au service qui fut célébré dans la cathédrale de Nîmes. Seulement les sous-officiers et soldats de la légion napolitaine y parurent avec l'habit retourné et sans armes. Aucun d'eux n'avait plus de queue ni de tresse.

Murat se hâta de rendre compte à l'empereur de cette déplorable affaire. Napoléon qui déjà en avait été instruit par une dépêche télégraphique, répondit à son beau-frère une longue lettre à ce sujet. On y remarquait surtout les passages suivans.

Une révolte de cette nature est un de ces exemples

Feuilleton.

GUERRE AUX QUEUES.

En 1805, il prit fantaisie à Napoléon de faire abattre les queues qui portaient à cette époque, presque tous les militaires français. Les officiers se soumettaient docilement à cette mesure. Il n'en fut pas de même des soldats. Ni menaces, ni prières ne purent déterminer certains régimens à faire le sacrifice demandé par l'empereur. Murat, qui venait d'être nommé maréchal d'empire et qui se trouvait dans ce moment à Milan, avait reçu l'ordre d'employer toute son influence pour vaincre la résistance obstinée que la garnison de cette ville opposait aux barbiers chargés de l'exécution des volontés impériales. Quelques corps se laissèrent gagner par Murat. Un régiment fut inflexible; c'était la légion napolitaine. Dans ce régiment se trouvait un grand nombre de sous-officiers qui avaient fait avec Murat la campagne d'Egypte; l'un d'eux, l'intrépide Tatareou, lui avait sauvé la vie à la bataille d'Aboukir. Tatareou tenait à sa queue comme à l'existence même. Cependant, vaincu par les instances de son général, il consentit à se priver de cet ornement, à condition que ce serait Murat lui-même qui l'enlèverait. Murat se rendit à son désir, et crut que cette victoire remportée sur le brigadier le plus récalcitrant de la légion, déterminerait le reste du corps à laisser abattre les queues et les tresses prosrites par Napoléon.

Joachim s'était complètement mépris sur l'effet que devait produire le généreux sacrifice de Tatareou. Cette défection du soldat pour son général fut considérée par les hussards de la légion napolitaine comme une honteuse défection et ils dirent :

— Voyez-vous ce Tatareou, qui criait plus haut que les autres... Eh bien! il s'est tordu lui-même pour mieux flatter les chefs.

— C'est un monarque, grommelait un vieux brigadier jaloux.

— Puis, lorsque Tatareou se présenta à la cantine, les sous-officiers ses camarades se mirent à le railer.

— Combien as-tu vendu ta queue? lui demanda l'un.

missaire, on cria aux armes! et à l'instant le rassemblement se précipita sur eux en proférant des cris de mort.

La stagnation de la fabrique des draps et le manque du travail, depuis que la coalition a rendu la situation du pays si incertaine et si critiquée paraissent être la principale cause de la fermentation.

On écrit encore du même département : A Paulhan, une de nos communes rurales qui dans les moments de crise a toujours à compter avec l'autorité, l'ordre a été troublé d'une manière grave.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le Memorial bordelais du 25 contient une lettre de la frontière qui porte ce qui suit :

Il paraît que l'infant don Sébastien et le marquis de Valdespina, ministre de la guerre, se sont réfugiés à Vera, tout prêts à rentrer, au besoin, en France.

Il paraît que, dans l'armée carliste, il existe un certain parti qui voudrait faire une seconde édition de la révolution d'Aranjuez de 1808, révolution qui décida l'abdication de Charles IV en faveur de Ferdinand VII, alors prince des Asturies; car ce parti trouve que le caractère du prétendant est plutôt un obstacle pour le parti royaliste qu'un avantage pour tranquilliser l'Espagne.

On écrit de Bayonne, le 25 février :

Voici un fait remarquable que nous trouvons dans une lettre de Vera du 22 : Sauz et Hauz, employés supérieurs du ministère de la guerre, avaient été envoyés à Villa-Réal, entre Bergara et Tolosa, pour y remplir une mission.

On ne tint aucun compte de leurs observations, et ils furent envoyés à Estella. Sauz eut le bonheur de s'évader; il arriva en toute hâte au quartier-général de don Carlos, qui envoya l'ordre de relâcher immédiatement Hauz.

On apprend par la voie d'Estella à la date du 19 que le secrétaire du général carliste Garcia et le commandant Oyer ont été arrêtés. Le commandant du 10<sup>e</sup> et un chef d'escadron qui doivent être sont parvenus à s'échapper.

Les lettres de Madrid annoncent que la reine régente est fort indisposée depuis deux jours. On lui a fait une saignée.

On sait depuis hier que Maroto a fait fusiller 6 des 14 ou 15 officiers qu'il avait fait arrêter par ordre de don Carlos. Cette exécution a eu lieu le 18, à 7 heures du matin, dans le cimetière d'Estella: 2 compagnies du 1<sup>er</sup> bataillon de Navarre ont été chargées de cette triste mission.

Les lettres de Madrid du 19 février commencent à parler de mésintelligence entre les membres du cabinet. M. Pizarro, par exemple, ne trouverait pas dans le chef du cabinet, M. Perez de Castro, l'appui sur lequel il comptait dans sa négociation commerciale avec l'Angleterre.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 28 février.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

Séance du 28 février.

Les dispositions militaires sont les mêmes qu'à la dernière séance; mais la foule est bien moins grande. A l'ouverture des portes à une

d'indiscipline qu'il importe de réprimer d'une manière éclatante. Il faut être sévère; mais fusiller les vingt-deux hussards pris les armes à la main serait une boucherie odieuse et pire que l'événement même; je n'en veux pas. Le plus coupable d'entre eux sera seul exécuté. Une enquête minutieuse sera faite.

La légion Napolitaine assista à cette exécution, pendant laquelle l'aigle que je lui ai donné sera recouvert d'un crêpe. Elle devra quitter Milan immédiatement après, pour aller tenir garnison à Vigerano.

Une statue sera élevée au commandant Jacquemin, comme martyr de l'honneur et de la discipline militaires, etc.; etc.

L'enquête eut lieu et l'instruction de l'affaire ne traîna pas en longueur, mais par une fatalité qu'on ne saurait expliquer, ce fut Tataréau qu'elle signala comme le principal instigateur de la révolte et comme le plus coupable des révoltés; il dut payer pour tous. Cependant il est probable que Murat fit donner des ordres au nommé Campo-Dolcino, geôlier de la citadelle, qui lui était redevable de ce poste lucratif, pour que Tataréau ne manquât de rien, car pendant le peu de temps qu'il demeura en prison, cet homme eut pour le hussard des prévenances qu'il n'avait eues encore pour nul autre prisonnier, et le jour du jugement il l'engagea charitablement à bien se tenir.

Vous n'aurez jamais joué un rôle si important dans une si noble assemblée, lui dit-il; il n'en sera pas la même dans la légion napolitaine, où tous les regards sont pour l'état-major: c'est sur vous qu'ils se fixeront. C'est possible! lui répondit Tataréau en regardant de travers, car il ne pouvait s'habituer à la figure de cet homme. Puis il se mit tranquillement à brosser son uniforme et à se préparer comme s'il se fut agi simplement d'une revue de l'inspecteur-général. Diantre! ajouta-t-il, une tâche à mon pantalon!

Allez, allez, laissez cette tâche, reprit Campo-Dolcino, piqué du ton avec lequel son prisonnier lui parlait; entre nous soit dit, vous en avez une sur la conscience, qui sera plus difficile à faire disparaître que celle-là.

Nom d'une pyramide! s'écria le hussard en lançant un coup d'œil

heure, quarante à cinquante personnes au plus entrent dans les tribunes, qui sont loin d'être remplies au moment de l'ouverture de la séance; on remarque que pas une seule dame ne s'y trouve. Quelques dames occupent la tribune diplomatique.

M. Schyren procède à l'appel nominal à deux heures et demie. 89 membres y répondent.

M. B. Dubus donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; il est approuvé.

M. Schyren. Les pétitions suivantes sont adressées à la chambre: L'administration communale de Spa demande que la chambre adopte le traité de paix.

Des exploitans, propriétaires, industriels de Gilly, des notables industriels et commerçans, du bassin de la Sambre, la chambre de commerce de Charleroy demandent que la chambre adopte le traité de paix.

Des habitans notables de Bruxelles, le conseil communal, les habitans notables et la chambre de commerce et des fabriques de Liège; les chambres de commerce de Tournay, Mons, Ostende, Bruges, Verviers; des habitans de Mons, Biargny, Bousst, Hainin, St-Symphorien, Merbes-le-Château, Quaregnon, Villers, St-Ghislain, Noirehin, Cuesmes et Frameries; des fabricans et négocians de Tournay; le tribunal de commerce de l'arrondissement de Mons, demandent, par diverses pétitions, que la chambre adopte le traité de paix.

Des habitans d'Arion demandent que la chambre n'adopte pas le traité de paix.

Les maîtres et directeurs d'établissements de verreries dans l'arrondissement de Charleroy, adressent des observations sur le projet de loi portant des modifications au tarif des douanes en ce qui concerne les verreries.

Des habitans de Francorchamps et de Stavofort réclament des modifications à la loi du 26 août 1822, concernant le transport des marchandises dans le territoire réservé.

M. Desmet. Je ne demanderai pas que les pétitions soient insérées dans le Moniteur; cela n'est pas nécessaire, puisqu'on l'a fait sans autorisation. Mais quand ont fait une chose, je voudrais qu'on la fit avec impartialité. Remarquez qu'on a commencé à insérer des pétitions quand il s'est agi du morcellement du territoire.

Je demande donc que toutes les pétitions que nous avons reçues tant contre que pour le morcellement, soient insérées dans le Moniteur, et cela avec les signatures. Et qu'on montre cette fois de l'impartialité; on a inséré des pétitions, et j'en citerai une de Charleroy, où on n'a pas mis de dates, d'autres où on n'a pas mis d'entête.

M. Firmez. Je viens d'entendre dire que parmi les pétitions de Charleroy il y en avait une qui n'avait pas de date, et dont on ne connaissait pas les signatures. Je puis assurer que la pétition en question est de Charleroy et j'en connais les signatures.

Je ferai remarquer aussi que dans l'analyse de la pétition des habitans de Charleroy et des industriels du bassin de la Sambre, on ne dit pas que c'est une réclamation contre celle qui avait été présentée, auparavant, dans la dernière-on démontre que les signatures de la première pétition ne sont nullement les représentans de l'industrie.

M. le président. Je ferai remarquer qu'on a inséré aussi bien les pétitions contre le traité que pour le traité.

M. Desmet. Je demande la parole.

M. le président. Sur quoi?

M. Desmet. Sur votre dire.

M. le président. Je ne puis vous accorder la parole sur mon dire; autrement nous n'en finirons pas. (Réclamations.)

M. Gendebien. Et pourquoi pas?

M. le président. Je dois donner une explication à la Chambre. Lorsque nous avons été réunis, la section centrale a témoigné le désir qu'il y eût des pétitions fussent insérées dans le Moniteur, et on y a aussi bien inséré celles contre le traité que pour le traité.

M. Desmet. Je ferai remarquer qu'on n'a commencé à insérer des pétitions que lorsqu'il s'est agi du morcellement du pays; il y a là partialité évidente.

M. le président (vivement). Il n'y a eu aucune espèce de partialité; et je suis persuadé que la chambre en est convaincue.

M. Desmet. Il faut y mettre de la justice.

M. le président. On y a mis de la justice.

Personne ne se levant contre la proposition de M. Desmet, elle est adoptée.

M. H. de Brouckère écrit qu'une indisposition l'empêche d'assister à la séance.

M. le président. La parole est à M. Dolez, rapporteur de la section centrale.

M. Dolez, dans un long rapport, que la faiblesse de l'organe de l'orateur nous empêche d'entendre en entier, rappelle les travaux auxquels se sont livrées les sections; d'abord, elles se sont occupées de la question de constitutionnalité élevée par M. Polléus; rappelant les vœux de chacune des sections, il fait voir que cette question n'a été adoptée que par 27 voix.

L'orateur entre ensuite dans de longs développemens pour faire voir la nécessité de l'adoption du traité et l'insuffisance des moyens proposés pour y résister. Il s'attache aussi à démontrer l'embarras où se trouve l'industrie et la nécessité de faire promptement cesser la crise.

La section centrale a aussi cru devoir appeler dans son sein M. le ministre de la guerre et l'administrateur du trésor, et elle s'est occupée de ce qu'il y avait d'impossibilité de maintenir l'armée sur le pied actuel, sans de nouveaux moyens financiers.

Par tous ces motifs, la section centrale, obéissant à la nécessité, propose l'adoption du projet.

Ce rapport sera imprimé et distribué.

La discussion du projet est remise à lundi.

M. Vandebosche. Je demande la parole.

M. le président. Si ce n'est pas pour une motion, je devrai vous faire remarquer qu'il n'y a plus rien à l'ordre du jour.

M. Vandebosche. C'est pour une motion. Messieurs, pour bien apprécier l'irrévocabilité du traité, il serait bon de nous communiquer les pièces relatives aux communications avec la Confédération germanique. Je pense que nous avons toujours repoussé la Confédération germanique, par conséquent nos propositions étaient inadmissibles auprès de la Confédération. Je demande donc communication de ces documens.

terrible au géôlier, fiche moi la paix, satané grippé-jésus, et éclipe-toi un peu vite.

Il arriva calme et résigné dans la salle du conseil de guerre, où les nombreux-assistans l'accueillirent par un brouhaha qui pour la première fois lui fit monter le rouge à la figure en même-temps qu'il sentit un frisson parcourir tout son corps; mais son visage vint à pâlir affreusement quand, après avoir promené lentement son regard sur cette foule bourdonnante qui l'entourait, il crut reconnaître Murat dans une petite tribune placée sur l'angle de la salle; il baissa les yeux et tomba sur son banc, car les forces lui manquaient tout-à-fait. Cependant il rappela tout son courage lorsque l'interrogatoire commença. Il répondit avec autant de franchise que de simplicité; puis il raconta les faits en acceptant toutes les charges que l'accusation avait amoncées contre lui et en cherchant à diminuer celles qui s'élevaient contre ses camarades. Arrivé au fait principal, il blâma avec énergie la conduite du commandant Jacquemin et celle de l'officier de grenadiers, qui avaient été les premiers agresseurs. Le président du conseil lui imposa silence:

Vous êtes ici pour vous défendre, si vous le pouvez, lui dit-il, et non pour accuser celui que vous avez lâchement assassiné.

Tataréau allait répondre lorsqu'il lui sembla voir Joachim faire un geste et lui lancer un regard d'intelligence. Il se tut en disant à voix basse :

« On s'y conformera, nom d'une pyramide! assez causé! »

Les débats ne furent pas longs, mais le capitaine-rapporteur parla longtemps. Il termina par une péroraison où, tout en feignant de déplorer le devoir rigoureux qui lui était imposé, il n'en appela pas moins sur la tête du coupable toute la sévérité des lois militaires. Tataréau ne permit pas à l'avocat qui lui avait été donné d'office de commencer sa plaidoirie. Il le prit par le bras et le fit assise de force en lui disant :

« Vous voyez bien qu'il n'y a pas moyen, nom d'une pyramide!... c'est un carré enfoncé! »

Après avoir résumé les débats, le président fit retirer Tataréau, puis il posa la question fatale: « L'accusé est-il coupable? » Les juges répondirent par l'unanimité. On ramena Tataréau, à qui le président annonça la condamnation à la peine de mort, en le prévenant que l'exé-

M. Gendebien, MM., au moment d'examiner le traité qu'on qualifie d'irrévocable, ce qui ne dit pas qu'il soit le dernier et ce qui ne fait pas qu'il soit le premier qu'on ait appelé aussi irrévocable, nous devons le considérer sérieusement et pour cela nous environner de toutes les lumières nécessaires.

Aux termes de la Constitution, le gouvernement fait les traités de paix, et dans certains cas déterminés, il doit appeler sur eux le vote des Chambres; le gouvernement peut aussi déposer à l'appui des traités qu'il soumet aux Chambres toutes les pièces qui y sont relatives.

Je demande si M. le ministre des affaires étrangères est prêt à déposer sur le bureau toutes les pièces relatives aux négociations qui ont amené le traité dont nous allons nous occuper.

M. le ministre des affaires étrangères. Deux rapports ont été faits à la Chambre le 1<sup>er</sup> et le 19 février, je crois avoir communiqué dans ces rapports toutes les pièces dont la Chambre peut avoir besoin.

Quant aux pièces de correspondance, leur communication ne me paraît avoir aucun caractère d'utilité, je pense même qu'il y aurait des inconvénients à faire cette communication. Je crois donc qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition qui vient d'être faite.

M. Dumortier. Il est vraiment étrange que dans une position aussi critique que celle dans laquelle nous sommes placés par le traité du gouvernement, le ministre ose répondre comme il vient de le faire, à la motion de l'honorable M. Gendebien.

Le ministre dit qu'il a remis tout ce qu'il a cru utile; ainsi c'est lui qui juge pour nous de l'utilité.

Que vous a-t-on communiqué? On vous a communiqué les projets de traité arrêtés par la conférence. Mais quant aux négociations, on ne nous a exactement rien communiqué, rien, et la chose est palpable, car nous ne trouvons dans le rapport ni les instructions adressées aux agens, ni les notes adressées à la conférence.

Evidemment c'est de l'examen des instructions et des notes, qu'il peut résulter pour nous un enseignement. C'est par cet examen que nous saurons, si nos droits, si nos intérêts ont été convenablement défendus, et s'il y a encore moyen de rejeter le traité.

Pense-t-on que nous puissions prononcer en aveugle sur les propositions qu'on nous fait? Evidemment non. Je ne puis donc qu'blâmer la conduite que vient de tenir M. le ministre, et me réunir à M. Gendebien pour obtenir le dépôt sur le bureau de toutes les pièces relatives aux négociations depuis le 1<sup>er</sup> mars de l'année dernière.

Mais, messieurs, c'est ce qui a toujours été fait ici; jamais, dans les discussions de ce genre, les ministres ne se sont refusés à faire les communications qui leur ont été demandées et nous devrions croire, si les ministres actuels, s'y refusaient, qu'ils ne comprennent pas leurs devoirs, ou que leur conduite n'a pas été ce qu'elle devait être.

En Angleterre, toutes les pièces diplomatiques sont déposées sur le bureau du parlement. Un refus de la part du gouvernement au vu manifesté par la chambre en ce moment serait inqualifiable.

M. le ministre des affaires étrangères. Si dans ce moment je ne consultais que l'intérêt des ministres, je n'hésiterais pas à communiquer toutes les pièces indistinctement qui sont relatives aux négociations.

Mais il y a autre chose ici que l'intérêt des ministres, il y a l'intérêt du pays. J'ai déjà eu occasion de dire que les négociations avaient été officielles et confidentielles pendant la plus grande partie de leur cours. J'ai communiqué tout ce qui n'est pas officiel et confidentiel; je ne crois pas pouvoir aller au-delà.

On a dit que les ministres qui nous ont précédé, n'ont jamais refusé des communications de ce genre; c'est une erreur il n'ont jamais communiqué de pièces officielles ou confidentielles, parce qu'ils connaissent leur devoir et qu'ils apprécient l'intérêt du pays.

Si dans la discussion il surgissait des nécessités d'explications nouvelles, je m'empresserais de les donner, mais je ne puis consentir à une communication entière.

M. Desmet. J'appuie la motion. De tout ce qui a été dit et écrit sur nos affaires, il résulte qu'elles ont été aussi mal conduites par le gouvernement que mal comprises par la conférence. Les pièces relatives aux négociations nous apprendront si, en repoussant le traité, nous aurons la possibilité de faire revenir la conférence sur son premier jugement.

Lisez le rapport de M. de Theux, et vous verrez combien nos affaires ont été mal conduites; vous y verrez que ni le gouvernement ni la conférence n'ont rien compris à la question de l'Escaut. On objecte à dit que les négociations ne sont pas encore terminées sur ce point, et moi je crains que sur ce point encore nos affaires soient aussi mal comprises, aussi mal conduites qu'elles l'ont été par le passé.

Dans le rapport même que vous venez d'entendre, cette question de l'Escaut n'a pas été comprise; on croit que l'Escaut n'est pas fermé; il est fermé; et nous reconnaissons formellement la suzeraineté du roi Guillaume. J'insiste donc sur le dépôt de toutes les pièces, c'est dans leur examen que nous pourrions trouver quelques lumières.

La chambre entend encore plusieurs MM. Gendebien et Dumortier, M. l'abbé de Foeré et MM. les ministres des affaires étrangères et des travaux publics. Après quoi la proposition de M. Gendebien est mise aux voix et rejetée à une grande majorité.

Bruxelles, 28 février (3 h). — Aujourd'hui liquidation assez chargée, effectuée avec beaucoup de facilité. On attendait avec impatience des renseignements sur ce qui se passe à la chambre. Bien que l'on ait certain des conclusions favorables du rapport, conclusions pacifiques adoptées à la presque unanimité; bien que l'on ne mit pas plus en doute la majorité acquise à la paix, on craignait qu'il ne s'élevât une discussion orageuse, appuyée par des vociférations inconvenantes, mais le calme parfait qui règne dans l'intérieur de la ville, le peu d'empressement des curieux, à assister à des débats dont l'issue est connue et éteinte à l'avance; ont rassuré la confiance. Toutes les valeurs étaient plus fermes et demandées.

Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 52 5/4 A, 5 p. c. 90 A, 4 p. c. 80, 5 p. c. 60 1/2 A; Société Générale litres en nom fr. 735 A, cent. cts au porteur émission de Paris 1620 A; Société de Mutualité 1081 25 (108 1/8) A; Banque de Belgique 570 (57). Actions-Réunies 550 (55). Canal de la Sambre à l'Oise 1012 50 (101 1/4) A; Société de Commerce 1190 (119).

L'actif espagnol est faible, et ne donne lieu à aucune transaction marquante, coté 16 7/8 p.

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque de Belgique a discuté

cution aurait lieu le lendemain sur la place d'armes après qu'il aura subi la dégradation militaire. A ces mots, une exclamation plaintive partit soudainement de la tribune située à l'angle de la salle:

« Adjugé! » fit Tataréau à demi-voix.

« N'avez-vous rien à dire contre l'application de la peine? » ajouta le président.

Le condamné se leva, et portant la main à son front :

« Non, mon colonel, répondit-il d'un ton calme et respectueux. Seulement je voudrais, si cela est possible, que ma vieille mère et mes sœurs apprennent que je n'ai pas été fusillé pour avoir fait un acte de lâcheté, mais parce qu'il a plu au petit caporal, que je respecte, de faire de la légion napolitaine un régiment de rats sans queues. Vous comprenez, mon colonel? Du reste Tataréau en a toujours valu un autre, nom d'une pyramide! Vive l'empereur! Puisque telle a été son idée, je ne m'y oppose pas. »

On le ramena en prison. Quelques heures après, Murat se rendit au quartier de la légion et annonça aux soldats qu'elles avaient été les intentions pleines de clémence de S. M. en recommandant l'indulgence au conseil de guerre à leur égard. Puis avec un geste impérieux et son énergie habituelle il ajouta :

« Un seul parmi les coupables sera donc fusillé, et cet homme, c'est le maréchal-des-logis Tataréau! »

A ce nom la stupefaction et la douleur furent générales; quelques cris de grâce! se firent entendre. Joachim les reprima aussitôt en s'écriant d'une voix formidable :

« Silence! Demain vous assisterez tous à son exécution avant de quitter Milan. »

Puis, au milieu de la nuit, il fit donner l'ordre à Campo-Dolcino de venir le trouver secrètement au palais et d'amener avec lui le condamné. En traversant un sombre corridor de la citadelle, une voix que Tataréau ne reconnut pas lui dit bas :

« Courage et espoir! »

« Je n'en ai d'autre que celui de mourir en soldat, » répondit-il sans même chercher à deviner celui qui venait de lui jeter ces paroles mystérieuses.

minué le nombre des personnes qui fréquentent habituellement la bourse. Nous ne connaissons rien encore du résultat de cette réunion.

LIÈGE, LE 1<sup>er</sup> MARS. AVIS.

Il nous a été rapporté que le bruit circulait, de nouveau, en ville, que le Politique allait cesser de paraître au 1<sup>er</sup> avril prochain. Une personne charitable, dont nous pourrions citer le nom, a même saisi ce prétexte pour engager une société littéraire à se désabonner.

Table listing subscribers and amounts: Officers of the Major-General's staff, 105 frs; 5th regiment of infantry, 578 84; 6th regiment, 2nd battalion, 73 67; 5th regiment of artillery, 297 21; 2nd regiment, 12th battery mounted, 21; Comp. des pontonniers, 85 23; Comp. provisoire des ouvriers armuriers, 50.

Cette somme a été remise à M. Detrooz, président du bureau central de bienfaisance, avec prière de la distribuer, autant que possible, aux familles malheureuses par suite du départ pour l'armée des hommes qui étaient leur soutien.

Parmi les personnes qui se sont particulièrement distinguées, lors de l'incendie de la rue Bas-Sauvinière, on nous signale encore le sieur Léonard Delrée, ardoisier, qui monta l'un des premiers sur le toit d'une petite maison joignant l'atelier Close.

La chambre de commerce et des fabriques de Verviers vient d'envoyer la pétition suivante à la chambre des représentants :

Verviers, le 25 février 1839.

LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Messieurs, Le gouvernement vous a présenté un projet de loi qui autorise le roi à conclure le traité de séparation entre la Belgique et la Hollande sous telles clauses, conditions et réserves que S. M. jugera convenables aux véritables intérêts du pays.

En adoptant ce projet de loi, Messieurs, vous donnerez au gouvernement les moyens de faire cesser l'état de crise dans lequel la Belgique est plongée. Le roi ne peut vouloir que le bien-être du pays, et s'il était encore possible d'obtenir quelques modifications aux articles du traité qui imposent à la Belgique de trop grands sacrifices, nous devons avoir la conviction que rien ne serait négligé pour y parvenir.

Pour ce qui concerne la navigation de l'Escaut, nous sommes persuadés que le gouvernement, pénétré de l'importance de cet objet, fera tout ce qui dépend de lui pour que les dispositions qui y sont relatives ne puissent jamais porter aucun préjudice à notre commerce et à notre industrie. Ces deux branches de la richesse publique, déjà fortement ébranlées par la crise financière qui pèse en ce moment sur la Belgique, ne pourront se soutenir si la crise politique se prolonge.

Notre population industrielle désire ardemment une solution définitive et pacifique de nos différends avec la Hollande. Ce résultat, messieurs, vous l'obtiendriez en donnant un vote approbatif au projet de loi qui vous est proposé.

Introduit dans le cabinet de Murat, celui-ci fit violence à son émotion. Tu seras fusillé demain à six heures du soir, lui dit-il brusquement.

Le hussard demeura impassible, et sans même lever les yeux sur son ancien général, il répondit d'une voix sourde : Le plus tôt possible sera le mieux, nom d'une pyramide !

Est-ce que tu ne te repens pas ? J'ai fait ce que je devais faire. Si j'ai prouvé jusqu'au bout mon attachement pour vous, mon général, ce n'était pas une raison pour abandonner mes camarades cruellement vexés, et quoiqu'ils m'en aient fait avaler de dures et de rapides, ce serait à recommencer que je ferais enlever la même chose ; mais que cette fois m'a porté malheur, n'importe.

Tais-toi, mauvaise tête... j'espère au moins que tu sauras mourir en brave ? Ce sera la seule manière de faire oublier un peu ta faute.

Oh ! mon général, vous savez que je n'ai jamais eu peur des balles ; un peu plus près, un peu plus loin, elles m'ont toujours été inférieures. Demain je ne les entendrai pas siffler, et voilà tout. Il est sûr et certain que j'eusse mieux aimé mourir sur un champ de bataille, à côté de vous, repêché en hochant tristement la tête.

Je te crois, parbleu, bien ! mais tout le monde n'est pas heureux. Je me charge de transmettre tes adieux et tes dernières volontés à ta mère, à ta sœur... Tu n'y avais donc pas songé à ces pauvres femmes. Sans cela je suis sûr que cette algarde n'aurait pas eu lieu.

A ce souvenir de sa mère et de sa sœur, Tatarau, qui jusque-là avait tenu ferme, fondit en larmes et couvrit son visage de ses mains. Murat détourna la tête pour lui cacher les siennes.

Où, mon général, reprit-il en sanglotant, vous ne pouvez pas faire autrement, je vous remercie. Je sais que la nouvelle est capable de donner à ma vieille bonne femme de mère son congé absolu pour l'autre monde ; quant à Josephine... alors elle se mariera si on ne la méprise pas trop à cause de moi.

Tu ne dois plus songer qu'à Dieu, interrompit Joachim, qui de tout temps conserva au fond du cœur les sentiments de piété dont il

Pleins de confiance dans votre sagesse et dans votre patriotisme éclairé, nous sommes avec respect, Messieurs, Vos très-humbles et obéissants serviteurs, Le vice-président, (signé) Armand Simonis.

On lit dans le Belge : « M. Bartels a été appelé hier matin chez M. le juge d'instruction Graff, à titre de témoin, et a été interrogé en ces termes :

« D. Avez-vous assisté à la dernière réunion au champ des Martyrs ? R. Oui.

« Avez-vous vu distribuer des proclamations à l'armée ? R. Oui.

« D. En connaissez-vous l'auteur ? R. C'est moi.

« D. En avez-vous distribué ? R. Oui, à Bruxelles, et expédié en plusieurs autres villes.

« D. Saviez-vous que la proclamation ne portait pas le nom de l'imprimeur ? R. Oui, mais je ne lui avais pas demandé de l'omettre, étant résolu à prendre sur moi la responsabilité de la publication.

« D'après cette explication, le nom de l'imprimeur n'a pas été demandé, le témoin étant en quelque sorte prévenu.

« Ce matin 7 heures, MM. Pardon substitut du procureur du roi, Graff juge d'instruction, Van Dahn greffier, Van Beersel commissaire de police, se sont rendus au domicile de M. Adolphe Bartels, qui était sorti.

« M. Bartels, ayant été averti, on a fait en sa présence une courte visite dans son domicile ; une autre visite a été faite dans son bureau, et une troisième au bureau du Belge.

« Ces visites n'ont amené aucune saisie importante.

« M. Bartels a été fouillé pour découvrir s'il ne portait point d'arme sur lui.

« Une nuée de gendarmes et d'agents de police entourait les bureaux du Belge. Toutes les avenues en étaient obstruées.

« M. Bartels a été écroué aux Petits-Carmes sous mandat de dépôt, sous l'inculpation d'avoir par des écrits imprimés et distribués, excité directement les citoyens ou habitants à commettre les crimes prévus par les art. 86, 2<sup>e</sup> disposition 91, 92, 95, 2<sup>e</sup> disposition du code pénal dans le courant de 1858-1859.

« A demain les réflexions.

« Des perquisitions ont été faites ce matin de bonne heure dans plusieurs maisons. On nous rapporte que plusieurs arrestations s'en sont suivies.

On assure que le célèbre Kats est au nombre de ces derniers

Les parties de la province de Limbourg qu'on veut ôter à la Belgique peuvent sous le rapport chorographique se diviser en deux parties.

La première est celle s'étendant du nord au sud sur les deux rives de la Meuse, à partir de la Gueldre hollandaise, à l'est du Brabant hollandais, jusques et compris Noorderweert et Neel, sur une longueur de 12 lieues de 5000 mètres, une longueur de 1 à 4 lieues, et ayant une surface de 50 lieues carrées, dans cette partie se trouve la ville de Venloo, et nombre de bourgs et villages tels que Mook, Gennepe, Venroy, Noorderwert, etc., etc. Sa population peut être évaluée à 40,000 âmes.

La seconde partie s'étend d'abord sur la rive gauche de la Meuse, à partir de la partie précédente sur une longueur du nord au sud de trois lieues et une largeur de 4. Ensuite sur la rive droite à partir en face du village de Neer, sur une longueur du nord au sud de 12 lieues jusqu'à Merchault, qui est le dernier village du Limbourg actuel, contre la province de Liège et une largeur de deux à quatre lieues, la contenance de cette seconde partie est de 45 lieues carrées y compris Maestricht et son rayon stratégique qui vient s'y joindre par la rive gauche, elle contient sur cette rive outre ladite ville celle de Weerd ; et les villages de Stemproy, Wessem, etc., etc., et sur la rive droite les villes de Ruremonde et Sittard et un grand nombre de bourgs et villages tels que Stevensweerd, Meerssen, Fauquemont, Rolders, Galoppe, Marchault, etc., etc., la population peut être évaluée à 60,000 âmes sans Maestricht et à 95,000 âmes y compris ladite ville. L'ensemble des deux parties est de 75 lieues carrées et 135,000 âmes.

(Journal du Commerce d'Anvers.)

L'Émancipation a annoncé et nous l'avons répété hier, que des propositions auraient été faites au comte Coghén pour rentrer au ministère des finances. Nous venons d'acquiescer la certitude par une personne qui en a parlé ce matin à cet ancien ministre, que les bruits que l'on a répandus à ce sujet, sont entièrement controuvés. (Commerce.)

devait, lui aussi, donner d'éclatantes preuves à l'heure de sa mort. Dès à présent, ajouta-t-il en passant son mouchoir sur ses yeux, tu ne dois plus compter dans ce monde. Adieu donc ; j'ai voulu te voir une dernière fois. Adieu au courage, je m'acquitterai de ta commission.

En achevant ces mots, Joachim fit mine de s'éloigner ; mais le hussard le retint par la basquette de son habit, et tombant à ses pieds, il lui demanda de lui pardonner avant de mourir.

« Ah ! mon général, ajouta-t-il en tendant les bras vers lui, dites-moi que vous ne m'en voulez plus, je mourrai content !... »

« Et si je ne veux pas que tu meures, s'écria tout-à-coup Murat en le regardant fixement ; si je prenais sur moi de te faire grâce ? Puis se rapprochant du soldat et le relevant, il l'emmena dans un coin obscur du salon. Là il lui serra la main et il répéta : Je ne veux pas que tu meures !... Ne suis-je pas le maître ici ? »

Tatarau arrêta ses regards ébahis sur son général, un sourire indéfinissable d'espérance et d'inépuisable espoir sur ses lèvres pâles et tremblantes ; mais presque aussitôt sa physionomie reprit l'expression qu'elle avait auparavant, et pour toute réponse, il se contenta de faire un mouvement de tête qui voulait dire non.

« Je te sauverai ! ajouta Murat d'un ton ferme et bref.

« C'est mal à vous, mon général, de vous moquer de moi, reprit le soldat avec un air de reproche affectueux. Laissez-moi recevoir ma portion de plomb, c'est pesé, entêté ! Non d'une pyramide ! vous oubliez que le petit caporal... »

« Je n'oublie pas que tu m'a sauvé la vie et que c'est ton courage et ton dévouement que je dois en partie ma fortune militaire. Ecoute-moi, je... »

« Mon général, je n'écoute rien, interrompit Tatarau avec plus de vivacité encore, puisqu'il est dit dans la pancarte que ma vie le crû que vous m'avez envoyé dans la prison que je ne pouvais plus porter ma décoration... Qu'on me fusille, c'est juste, je le veux... »

« Et moi, je ne te veux pas. Je n'ai jamais commandé le feu que sur les ennemis de la patrie, et tu veux que je l'ordonne sur toi, mon compatriote, mon ami. Alors donc... Tu oublie que Dieu me demanderait

Le Handelsblad publie ce qui suit :

D'après des nouvelles qui circulent le long des frontières du Limbourg, les habitants de la ville de Weert et des environs ont signé une adresse qu'ils se proposent de présenter au gouvernement hollandais après l'acceptation du traité des 24 articles de la part de la Belgique ; elle porterait qu'ils ont été malgré eux, obligés en 1850, à reconnaître l'autorité qu'on leur a imposée, et qu'ils se félicitent actuellement d'apprendre leur retour sous le gouvernement néerlandais.

L'Avondbode publie un article dans lequel il invite les Hollandais à seconder largement la négociation des nouvelles lois rentes qui vont être émises. Il s'appuie principalement sur la nécessité pour la Hollande de maintenir les armemens et d'assurer la défense de ses frontières même après l'acceptation du traité par la Belgique. On se tromperait grandement, dit l'Avondbode, si l'on croyait que le désarmement chez nous dut être la conséquence de la signature du traité.

On nous écrit de Londres :

L'ambassadeur belge est entré en pour-parlers avec lord Palmerston et le général Sébastiani, relativement à l'Escaut. Il leur a demandé si la capitalisation du droit de tonnage ne pourrait être réglée par une annexe au traité. La réponse a été favorable. Lord Palmerston et le général Sébastiani ont dit de commun accord, qu'ils ne voyaient en cela rien que de très-possible, et qu'ils étaient disposés à appuyer de tout leur pouvoir un arrangement de cette nature.

(Précurseur.)

L'ordre du jour suivant, relatif au déplorable événement arrivé à Beeringen, vient d'être publié au camp :

ORDRE DU JOUR.

Quartier-général du camp, le 17 février. Je témoigne ma satisfaction à M. le colonel Petit-Han, commandant le 2<sup>e</sup> régiment de ligne pour les mesures d'ordre, de prudence et d'humanité qu'il a prises à la suite du déplorable accident qui a eu lieu hier à Beeringen ; les soldats du régiment qu'il commande méritent des éloges pour le zèle dont ils ont fait preuve en cette pénible circonstance.

Doivent en outre être cités particulièrement comme s'étant bien distingués :

MM. Deketelbuter, capitaine ; Te-wagne, lieutenant ; Baudin, sergent ; Brenni, musicien ; Schoonaerts, id. ; Vaudeville, id. ; Humblet, id. ; Bonnet, id. ; Slagwelder, grenadier ; Vanderboozen, id. ; Vanderrotte, caporal ; Tilquier, id. ; Bool, soldat ; Willems, id. ; Poulut, id.

Je témoigne aussi ma satisfaction à MM. les médecins d'ambulance de la brigade d'avant-garde sous les ordres de M. le médecin de garnison Delhier, ainsi qu'à la compagnie d'ambulance, pour les soins, quoiqu'infructueux, qu'ils ont donnés aux malheureuses victimes et pour la promptitude avec laquelle ils se sont portés sur les lieux.

Le général commandant la brigade d'avant-garde et les troupes campées, MAGNAN.

Pendant la semaine qui vient de s'écouler les prix des céréales ont continué leur marche rétrograde et la baisse a été considérable, particulièrement sur le seigle. De 25-75 le prix moyen du froment sur les marchés réguliers s'est descendu à 25-50 ou 45 centimes au-dessous de la moyenne de la semaine précédente. Sur le seigle le prix est descendu de 13-78 à 12-66, ce qui présente l'énorme différence de 1 fr. 12 en moins. Depuis le mois d'août les prix n'avaient pas été aussi bas.

Comme on doit le supposer une baisse aussi forte ne peut provenir que d'un mouvement général, et en effet pour le froment comme pour le seigle, la baisse s'est fait sentir sur neuf des dix marchés réguliers. Sur le froment la plus forte baisse s'est fait sentir à Arlon où elle a été de 87 c. ; elle a été à Anvers de 75 c., à Bruxelles de 71, à Mons de 68, à Gand de 48, à Liège de 45, à Bruges de 36, à Louvain de 22 et à Hasselt de 20 c. Il y a eu hausse de 28 c. sur le marché de Namur.

Sur le seigle il y a ceci de remarquable que la plus forte baisse a eu lieu sur le marché où le mouvement de ce grain est le plus considérable, à Hasselt où la différence a été de 2 fr. 05 sur le prix de la semaine précédente. La baisse a été ensuite de 1-20 à Mons, de 71 centimes à Liège, de 70 à Gand, de 65 à Anvers, de 44 à Bruxelles, de 41 à Louvain, de 35 à Namur et de 30 centimes à Bruges. C'est Arlon qui a été le marché exceptionnel ; il y a eu hausse de 55 centimes.

Les marchés sont toujours bien approvisionnés ; mais la vente paraît avoir été moins animée cette semaine. Les quantités vendues ont été de 9135 hect. de froment et 5121 hect. de seigle.

un jour compte de ton sang... car tu n'es pas le seul coupable dans cette maudite affaire. Tu ne mourras pas, je l'ai décidé.

Ah ! Joquin ! Joquin !... mon général, veux-tu que je t'explique s'écria Tatarau d'une voix entrecoupée et en embrassant les genoux de Murat. Je vous aimerais même après ma mort.

« Ecoute, te dis-je, et songe à me bien seconder. Il faut que tu sois mort pour tout le monde, pour ta mère, pour ta sœur et pour ton régiment surtout. Demain, un peu avant le coucher du soleil, tu seras couronné, non sur la place d'armes, mais à la porte de Rome, derrière les remparts. Le peloton de chasseurs sédentaires chargé de ton exécution n'aura que des cartouches blanches. On tirera sur toi à vingt pas ; je manque pas de tomber, comme si tu avais été atteint mortellement, personne ne s'approchera. Lorsque la dernière compagnie de la légion italienne aura défilé, trois hommes, dont j'ai acheté la discrétion, et parmi lesquels sera Campo-Dolcino qui me doit plus que la vie, lui, te placeront sur une petite chaise, te couvriront de paille et te conduiront au cimetière de la Passion, qui n'est qu'à un quart de lieue. Tu troyeras chez le gardien des habits de matelots avec un passeport sous le nom de Popoli. Campo te complera dix mille francs en or. Tu resteras caché là jusqu'à ce qu'un des hommes qui l'auront amené vienne te prendre, pour te conduire à Gènes, où un bâtiment américain est en rade en ce moment pour aller... je ne sais où. Embarque-toi au plus vite ; va au Pérou, à la Chine, n'importe où, va au diable si tu veux, pourvu que tu ne reviennes jamais ni en Italie, ni en France. Tu as bien compris tout ce que je viens de te dire ?... »

« Alors, va ! car le temps presse. Pense quelquefois à ton ancien général, et embrasse-moi pour la dernière fois. Ta mère et ta sœur ne manqueraient de rien ! ajouta Murat très-ému. Maintenant nous sommes quittes. »

Tatarau se précipita dans les bras de Joachim sans pouvoir prononcer une seule parole ; et ces deux braves se tinrent un instant étroitement embrassés. Il n'y avait plus dans cette scène ni maréchal d'empire ni soldat, il n'y avait que deux hommes qui s'aimaient comme des héros.

(Le Siècle.)

La suite à un autre prochain.

ETAT-CIVIL DE LIÈGE, DU 27 FEVRIER. Naissances : 3 garçons 5 filles.

MARIAGES : 2 : Franc, Lassaux, graveur, sur la Fontaine, et Thérèse Duguet, s. prof. mêm. rue. — Charles Constant Houtan, tailleur, rue Rouleau, et Jne. Delcommune, s. prof., en Potierue. —

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE. Dimanche, 5 mars, abonnement courant, à la demande générale, Mme. St-Ange paraîtra pour la dernière fois dans le rôle d'Angèle du DOMINO NOIR, opéra. — PAUL et JEAN, la DEMOISELLE MAJEURE, vaudevilles.

ANNONCES.

A VENDRE DE RENCONTRE, une belle et bonne CUISINIÈRE, ainsi qu'un POELE OUVERT, n. 9, Place St-Jean-en-Isle. 189

Terres et Prairies A VENDRE, A JUPILLE.

JEUDI 24 MARS 1839, à 10 heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ, A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, au local des séances de Monsieur le juge-de-paix, rue Neuve derrière le Palais ; 1° Une PIÈCE DE TERRE d'environ 21 centiares (2 v. g. 2 v. p.)

Le MARDI, 5 MARS prochain, à 11 heures, IL SERA VENDU AUX ENCHÈRES, en l'étude et par le ministère de M. DUSART, notaire à Liège.

UNE MAISON,

SITUÉE A LIÈGE, rue St-Séverin, N° 719, avec une écurie, deux cours, puits, pompe, citerne, etc. La majeure partie du prix pourra être laissée en rente à quatre pour cent. S'adresser audit notaire. 146

SEIGNEURIE DE NEUDEGG.

LA VENTE PAR ACTIONS DE LA GRANDE ET BELLE SEIGNEURIE DE NEUDEGG EN ILLYRIE, (Ayant la juridiction sur 159 districts, contenant 15,275 habitants), AVEC SES DÉPENDANCES EN FORETS, TERRES, PRÉS, VIGNES, DROITS SEIGNEURIAUX, etc., etc.

SUPERBE CHATEAU SEIGNEURIAL,

Le tout évalué juridiquement à UN MILLION 378,266 fr. v. de V. AURA LIEU irrévocablement le 30 mars 1839, A VIENNE, SOUS LA GARANTIE DU GOUVERNEMENT. Cette vente offre en outre 23,155 gains accessoires de florins 60,000, 50,000, 50,000, 25,000, 20,000, 10,000, 9,750. Prix d'une action : 20 francs.

Pour 120 francs sept actions, dont une violette gagnant forcément au moins 5 florins ; pour 200 francs treize actions ; dont au moins 16 2/3 v. de V. Ces deux dernières sortes d'actions jouissent encore de l'avantage de prendre part à un tirage spécial, composé de 100 primes de florins 50,000, 20,000, 10,000, etc. Le paiement peut se faire en remises sur Paris, Bruxelles, ou après réception des actions, contre notre mandat. En s'adressant directement à la maison soussignée, qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit franco de port, les actions, prospectus français, ainsi que dans le temps, le bulletin officiel de tous les n° gagnants. Ecrire sans affranchir.

VENTE PUBLIQUE

LE 8 MARS, 10 HEURES DU MATIN. En l'étude de M. BERTRAND, notaire à Liège, L'UNE MAISON, n° 795, avec un jardin y configu, contenant trois ares, située en Glain, quartier de l'Ouest de cette ville, joignant à Boimem et Dister ; cette maison récemment construite avec goût, est composée de 2 pièces au rez-de-chaussée, avec cuisine, cour et citerne, de 5 chambres au 1er, 4 chambres au 2e et un très-grand grenier. S'adresser au dit M. BERTRAND, notaire.

BELLE VENTE

DE BESTIAUX, ATTIRAILS DE LABOUR ET MEUBLES. MARDI, MERCREDI ET JEUDI, 23, 24 et 25 avril 1839, M. LE BARON DE MOFFARTS D'HOUCHEENÉE FERA VENDRE AUX ENCHÈRES ; tout le mobilier Garnissant la ferme d'HOUCHEENÉE en CONDROZ ; des annonces ultérieures feront connaître le détail de cette vente. 205

ATELIER D'ARMES

DU gouvernement belge, A LIÈGE. ADJUDICATION PUBLIQUE DE LA FOURNITURE DES FERS A CANONS, de trempe en barres, aciers divers, cuivre arce et bois pour caisses, laquelle aura lieu, le 15 MARS 1839, au local de l'Atelier, quai de la Sauvenière, n. 88. L'on peut prendre connaissance du cahier des charges et conditions au local susdit et chez les gardes d'artillerie des places de Namur, Charleroy et Mons.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ, 2012 BONNIERS DE TERRES LABOURABLES ne formant qu'un ensemble, situés à Juprelle, et joignant la chaussée de Liège à Tongres. S'adresser à M. BERTRAND, notaire à Liège. 192

PALPITATIONS DE CŒUR

Oppressions, Asthmes, Catarrhes, Rhumes, Toux opiniâtres et hydropisies générales ou partielles sont guéris en peu de temps par le sirop de Digitale de Labélonie. — Pharmaciens dépositaires : Liège, MM. Delcour-Froidbise, place du Spectacle, à l'Etoile d'Or, n° 762 ; Maastricht, Gossier ; Namur, Jourdain ; Mons, Pntage ; Sedan, Bourguignon Noël ; Charleville, Cassan-Braidy ; tous pharmaciens.

GRAND CONCERT

De M. WANSON, fils, qui sera donné le 2 mars 1839 à la Société d'Emulation.

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE. 1. Ouverture pastorale, de M. Wanson, fils. 2. Air du Maître de Chapelle, chanté par M. Pirson élève du conservatoire. 3. Quatuor pour cors, exécuté par MM. Alphonse Masant, Caurin, Watrin et Radoux, élèves du conservatoire. 4. Prière. — L'Épée, chœur de Weber, chanté par MM. de la société des chœurs. 5. Air de la Sérénade, de M. Wanson, fils, chanté par M. Terry, élève du conservatoire.

DEUXIÈME PARTIE. 1. Pot-Pourri à grande orchestre, sur les motifs de la Sérénade, composé par M. Wanson, fils. 2. Hymne à la liberté. — Les noirs chasseurs, chœurs de Weber, chantés par MM. de la société des chœurs. 3. Concerto pour le violon, composé et exécuté par Wanson, père, professeur au conservatoire. 4. Romances, chantées par M. Terry. 5. Souvenirs de Straus, par M. Wanson, fils. On commencera à 6 heures et demie. PRIX 5 FRANCS.

BOURSES.

Table of exchange rates for Paris, London, Amsterdam, and Antwerp, listing various financial instruments and their values.

Table of exchange rates for Amsterdam, listing various financial instruments and their values.

Table of exchange rates for Brussels, listing various financial instruments and their values.

Imprimerie de J. B. Neuman, rue du Port-d'Or, N° 622, à Liège.